

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 09 octobre 2015

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 17

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 26 septembre 2015

Date de l'affichage : 26 septembre 2015

L'An deux mil quinze et le neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le 26 septembre deux mil quinze.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, CROCHET Gilles, BENIGAUD Patrick, MORIN Daniel, GILLARDIN Jean-Michel, VIZIER Jérôme, FRIZOT Bernard, FAVARETTO Alain

Mmes BERGER Christine, DUPONT Sandra, GUYOT Marie-Louise, LAVOCAT Hélène, VALLA Marie-Paule, MARECHAL Marie-Noëlle, PRIEUR Carole, RABOUTOT Odile, ROBOTA Colette

Excusés : Mrs CHARPENTIER Jean-Marie, BERNON Gérard

Secrétaire : Mme LAVOCAT Hélène

**DÉLIBÉRATION POUR INSTAURER DES PRIX DE REPAS
AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'instaurer des prix de repas à la cantine à compter du 1^{er} octobre 2015 :

- | | |
|---|-------|
| - Repas occasionnels pour les instituteurs (moins de 5 fois dans le mois) | 6.50€ |
| - Repas pris par les apprentis, ou étudiants | 3.20€ |

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, avec 17 voix pour, 0 abstention, et 0 contre, les nouveaux tarifs de repas au restaurant scolaire.

DELIBERATION POUR CREATION D'UN EMPLOI C.A.E.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 1 poste d'agent d'animation en Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi, dans le cadre d'un emploi d'avenir, à l'accueil de loisirs. Le contrat sera établi respectivement pour une durée de 3 ans, à compter du 15 octobre 2015. La rémunération brute mensuelle sera calculée par rapport au SMIC horaire en vigueur, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Le Conseil Municipal accepte avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la création de cet emploi.

DELIBERATION POUR DESIGNATION D'UN REFERENT ACCUEIL COMMUNAL ELU DEDIE A L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'accueil et pour renforcer sa cohérence et son efficacité sur l'ensemble du territoire, le conseil communautaire a décidé que chaque conseil municipal désigne un référent accueil communal élu, dédié à l'accueil de nouvelles populations.

Le rôle du référent accueil est d'accueillir et d'orienter les nouveaux arrivants, les porteurs de projets durant leur installation vers les services compétents. Il permettra aussi de renforcer le lien et le partenariat entre la Communauté et les communes du territoire.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, désigne Monsieur LOGNON Alain comme référent accueil communal élu, dédié à l'accueil de nouvelles populations.

MOTION DE SOUTIEN AUX PROFESSIONS DE SANTE

Monsieur le Maire rappelle que la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé et des Droits des Femmes va soumettre au Parlement le projet de loi relatif à la Santé.

Le projet de loi est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale le 15 octobre 2015. Le présent projet de loi engage une refondation de notre système de santé en tenant compte du vieillissement des populations, mais aussi des nombreuses maladies chroniques qui touchent 1 français sur 4. Le projet est orienté pour conserver le caractère solidaire et universel de notre système de santé.

Ce projet pose nettement la question de son financement et de sa pérennité. Depuis quelques semaines, les professionnels de santé ne décolèrent pas, ils expliquent que ce projet porte atteinte à l'offre de soins et met en péril leurs professions.

Ils demandent aux élus locaux un soutien actif à leurs revendications.

Considérant que le vieillissement des populations, notamment dans les territoires ruraux, doit être accompagné d'une offre de soins de qualité

Considérant que le financement de notre système de santé ne doit pas reposer uniquement sur une réduction des dépenses

Considérant que l'augmentation des soins ambulatoires n'est pas compatible avec la réduction des interventions des soins infirmiers et kinesthésiques

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- ✓ Soutient les professionnels de santé dans leurs revendications,
- ✓ Demande au gouvernement que dans le projet de loi santé, tout soit mis en œuvre pour conserver et améliorer notre système de soins existant

DELIBERATION DE SOUTIEN AUX RETRAITES AGRICOLES ANCIENS EXPLOITANTS FDSEA-ANRAF

Monsieur le Maire explique que, suite au congrès départemental du 11/09/15 à Saint Menoux, les retraités agricoles anciens exploitants FDSEA-ANRAF,

Constatent que le montant des retraites agricoles est très en dessous du seuil de pauvreté (993 €). Devant l'augmentation du coût de la vie, avec une aussi médiocre pension, le pouvoir d'achat est inexistant.

Acculés à une aussi déplorable situation, les retraités agricoles demandent au gouvernement, avec insistance, la mise en place de mesures immédiates pour mettre fin à ce scandale en conformité avec les engagements pris par les présidents de la République successifs.

Réclament plus que jamais avec véhémence :

- Le vote d'une loi mettant en place un fonds de financement des retraites agricoles assurant une retraite décente à 85 % du smic indexée pour une carrière complète tous régimes confondus avec la parité hommes femmes (rappelons que le premier ministre a déclaré que vivre avec moins de 1 200 € est inacceptable)
- Le maintien des retraites par répartition

- Porter le minimum contributif au même niveau que les autres catégories sociales
- Le relèvement du seuil fiscal de référence
- La suppression des minorations des retraites (loi Vasseur) pour celles et ceux qui n'ont pas atteint le nombre de trimestres requis à l'âge légal de départ en retraite
- Supprimer la CSG et le RDS sur les retraites inférieures à 1 200 €
- Le passage du taux de réversion à 60 % sans plafond de ressource
- Le rétablissement de la demi-part fiscal pour les veuves et veufs
- Que le prix des médicaments non remboursés soit réglementé
- S'élèvent contre les dépassements d'honoraires
- Que la dépendance ou perte d'autonomie soit considérée comme longue maladie et prise en charge par la solidarité nationale 5^{ème} branche de la sécurité sociale
- Que la bonification enfants soit forfaitaire (10 % du SMIC) et défiscalisée comme avant
- Accorder aux anciens exploitants le compte pénibilité comme aux salariés leur permettant un départ anticipé
- Que la maison d'habitation ne soit plus pris en compte dans l'actif successoral quel que soit son emplacement pour ceux qui ont perçu le fonds de solidarité

Le Conseil Municipal, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, soutient les retraités agricoles anciens exploitants FDSEA-ANRAF.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'elle devra prochainement délibérer sur la dissolution du SIVU Marpa. Il apporte plusieurs précisions sur l'impact de cette décision, laquelle sera examinée ultérieurement par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe qu'une locataire d'un logement communal a alerté la Mairie et le Sivom Sologne Bourbonnaise, car elle s'est aperçue d'une fuite d'eau au niveau du réducteur de pression de son chauffe-eau. Le service des eaux a relevé une consommation d'eau très importante. La locataire a donc adressé un courrier en Mairie, accompagné de ses factures d'eau des années précédentes, afin de quantifier sa consommation d'eau habituelle et demande donc une prise en charge financière du surplus de sa consommation d'eau de cette année. La décision sera prise, après obtention d'informations complémentaires, lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Monsieur LOGNON Alain explique que le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier l'a contacté au sujet de l'utilisation des produits phytos qui sera bientôt interdite. Une rencontre sera prochainement organisée afin de définir les différents champs d'actions, d'obtenir de plus amples informations sur la charte qui sera élaborée et les aides qui seront proposées pour l'achat de matériels adaptés.

Monsieur LOGNON Alain informe qu'il a reçu un dirigeant départemental de la Poste car le bureau de Beaulon a été proposé à la restructuration suite aux restrictions budgétaires. Si le bureau de La Poste devient Maison de Services Publics, il ne sera pas soumis à des restrictions d'horaires. Pour cela, plusieurs permanences doivent être mises en place par écran interposé comme des permanences de la CAF, du Pôle Emploi, de la MSA ...

Monsieur LOGNON Alain fait un compte-rendu des travaux en cours au lotissement la Garenne. Les employés communaux ont réalisé l'assainissement. Le Sivom Sologne Bourbonnaise devrait intervenir la semaine prochaine puis le SDE pour l'éclairage public. Après plusieurs semaines d'attente, France Telecom a enfin transmis son devis pour les travaux de raccordement. Une publicité pour la mise en vente des terrains de ce lotissement sera prochainement réalisée.

Monsieur LOGNON Alain indique que l'entreprise COLAS, retenue pour la réalisation des travaux concernant le pont canal, a étudié diverses solutions de réparation et après réflexion, Colas propose d'installer un liner pour éviter toute surcharge sur le pont existant.

Monsieur GILLARDIN Jean-Michel exprime son inquiétude quant à la nouvelle carte d'intercommunalité qui a été proposée.

Monsieur LOGNON Alain met en débat la décision prise concernant la rémunération des stagiaires qu'il apparaît très difficile d'appliquer, compte tenu que les stages sont de durée totalement différente. Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne plus récompenser les stagiaires.

Monsieur VIZIER Jérôme informe que de nombreux enfants de la commune font de la gymnastique à Dompierre-sur-Besbre et souhaiterait donc que cette pratique soit proposée sur Beaulon. Il en discutera avec la personne qui donne les cours.

Monsieur FAVARETTO Alain signale que l'eau des douches est froide tous les vendredis soirs au gymnase.

Madame LAVOCAT Hélène propose que chaque membre du Conseil Municipal s'inscrive sur un planning, qui sera mis à disposition en Mairie, afin de prendre des repas au restaurant scolaire.

Madame GUYOT Marie-Louise déplore la situation qui perdure au sujet de l'abandon du chalet en bois à la petite noire

Monsieur GILLARDIN Jean-Michel a assisté à une réunion concernant le développement du site de PSA, notamment le transfert de l'usinage de pièces du site de Caen. A la demande de la direction de Sept-Fons, la commune est sollicitée pour héberger les salariés transférés du site de Caen. Le Maire propose une rencontre avec la direction de PSA dans les jours qui viennent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.